Volet Entretien des sentiers – Demande d'aide financière

Date limite d'inscription : 15 septembre 2024

Pour être valide, la demande doit comprendre le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli, accompagné des pièces justificatives requises, sans quoi elle ne pourra être analysée.

1. Renseignements généraux

Renseignements sur l'identité (écrire en caractère d'imprimerie)

Nom du club (inscrire le nom officiel au complet du club, selon sa charte la plus récente)	
Numéro du club	Numéro d'entreprise du Québec délivré par le Registraire des entreprises
Adresse de correspondance	
Ville	Code postal
Adresse courriel	

***Important** : La correspondance sera adressée à la présidente ou au président du club.*

Indiquer le montant de l'aide financière demandée :

2. Description du projet

3	Pièces à joindre obligatoirement	
Résolution du conseil d'administration du club quad ou de l'association de clubs quads approuvant la demande d'aide financière.	☐ Ci-jointe	☐ Déjà transmise
Copie de la charte d'incorporation mise à jour, s'il y a lieu, et du numéro d'entreprise du Québec (NEQ) du bénéficiaire.	☐ Ci-jointe	☐ Déjà transmise
Copie des derniers états financiers annuels, préparés par une firme comptable ou une personne membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA). Ces états financiers comprennent, entre autres, l'état des produits et charges, ainsi qu'un bilan, et doivent indiquer de façon détaillée la provenance (ministère, organisme ou municipalité) et l'aide financière accordée au club quad par les instances gouvernementales (provincial, fédérale et municipale), en précisant le ministère, l'organisme gouvernemental ou la municipalité ayant octroyé l'aide financière. Ces états financiers doivent faire l'objet : d'une mission de compilation (avis au lecteur) lorsque l'aide totale accordée par le gouvernement du Québec (ses ministères et ses organismes publics et parapublics), pour l'exercice financier visé par ces états, est de 150 000 $ et moins; d'une mission d'examen lorsque l'aide totale accordée par le gouvernement du Québec (ses ministères et ses organismes publics et parapublics), pour l'exercice financier visé par ces états, est supérieure à 150 000 $, mais inférieure à 200 000 $; d'une mission de vérification lorsque l'aide totale accordée par le gouvernement du Québec (ses ministères et ses organismes publics et parapublics), pour l'exercice financier visé par ces états, est égale ou supérieure à 200 000 $.	☐ Ci-jointe	☐ Déjà transmise
Plan de financement, y compris la contribution des autres partenaires du projet, le cas échéant.	☐ Ci-joint	☐ Déjà transmis
Plan d'entretien des sentiers estivaux (clubs d'été et quatre saisons).	☐ Ci-joint	☐ Déjà transmis
Rapport d'activité et d'utilisation de l'aide financière reçue l'année précédente relativement au volet Entretien des sentiers du programme (inclus dans le présent formulaire).	☐ Ci-joint	☐ Déjà transmis
Carte illustrant les éléments indiqués à la section 5.1 des modalités d'application du programme afin de justifier le calcul du total de kilomètres de sentier entretenus.	☐ Ci-joint	☐ Déjà transmise
Dans le cas d'un achat d'équipement, une copie du contrat d'achat de l'équipement **signé par l'acheteur et le vendeur, incluant une clause mentionnant que la validité de ce contrat est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière relative au volet Entretien des sentiers du Programme d'aide financière aux véhicules tout-terrain du Québec.**	☐ Ci-jointe	☐ Déjà transmise
Dans le cas d'un achat d'équipement, une copie du contrat de financement de l'achat d'équipement. Précisez : ☐ Sans objet	☐ Ci-jointe	☐ Déjà transmise

4 Achat d'équipement

Description du véhicule motorisé à acquérir

Marque	Modèle	Année

Description du véhicule motorisé à échanger

Marque	Modèle	Année

Description de l'accessoire d'entretien de sentiers à acquérir

Type	Marque	Modèle	Année

Important : Il n'est pas permis de remplacer le véhicule motorisé et l'accessoire d'entretien de sentiers à acquérir mentionnés sur ce formulaire et détaillés sur le contrat conditionnel par un véhicule motorisé et un accessoire d'entretien de sentiers d'une autre marque et d'un autre modèle.

Inventaire des véhicules motorisés utilisés (joindre une annexe si nécessaire)

Marque	Modèle	Numéro de série	Année de fabrication

5 Rapport d'activité et d'utilisation du montant d'aide financière versé par le Ministère au club quad dans le cadre du volet de ce programme pour l'année 2023-2024

	ÉTÉ	HIVER
Nombre de semaines* d'entretien de sentiers :		
Nombre moyen de surfaçages par semaine (tous les sentiers) :		
Largeur minimale des sentiers entretenus (largeur de la niveleuse) :		
Nombre de kilomètres de sentiers entretenus l'année précédente, selon le calcul présenté à la section 5.1 des modalités d'application du programme :		
Nombre de droits de passage privés ou publics :		
Nombre de passages relevant du Ministère :		

Nombre de passages relevant des municipalités :

MUNICIPALITÉS	NOMBRE

Nombre de croisements de voies ferrées en fonction :

	ÉTÉ	HIVER		ÉTÉ	HIVER		ÉTÉ	HIVER
Canadien National :			Canadien Pacifique :			Autres :		

Inventaire des surfaceuses utilisées (joindre une annexe si nécessaire) :

MARQUE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE	ANNÉE DE FABRICATION

L'aide financière reçue en 2023-2024 a été utilisée pour l'entretien des sentiers du _____ au _____
(année-mois-jour) (année-mois-jour)

** Une semaine d'entretien de sentiers signifie que la machinerie a entretenu au moins une fois durant la semaine la majorité des sentiers sous la responsabilité du club.*

6 Résolution du conseil d'administration

Il est résolu que le conseil d'administration du

(TRÈS IMPORTANT : Inscrire à la ligne suivante le nom officiel du club au complet, selon sa charte la plus récente)

_____,

à sa réunion tenue le _____, autorise la présidente ou le président, la ou le secrétaire ou la trésorière ou le trésorier à signer le présent formulaire de demande d'aide financière. Le club atteste la véracité des renseignements fournis dans ce formulaire et certifie que tous les passages sur les routes respectent la loi et les règlements en vigueur. Le club s'engage à entretenir, dans un état qui permet de respecter les règles de sécurité, les sentiers ayant fait l'objet d'une aide financière dans le cadre de ce programme, et autorise la Fédération québécoise des clubs quads et le gouvernement du Québec à vérifier les renseignements fournis, et il comprend que toute fausse déclaration ou omission justifiera l'annulation de l'aide financière.

Signé à	Date (année-mois-jour)
Présidente ou président (en caractères d'imprimerie)	Numéro de téléphone (jour) Poste
Signature	Date (année-mois-jour)
Secrétaire ou trésorière ou trésorier (en caractères d'imprimerie)	Numéro de téléphone (jour) Poste
Signature	Date (année-mois-jour)

La demande peut être transmise par courrier postal ou par courrier électronique. Veuillez noter qu'elle doit être imprimée, datée et signée à la main avant d'être postée ou numérisée avant d'être envoyée par courrier électronique.

Le formulaire de demande d'aide financière, dûment rempli, ainsi que les documents exigés joints à ce formulaire doivent être acheminés au plus tard le **15 septembre 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

Transmettre votre demande à :

Fédération québécoise des clubs quads
679, rue de la Sablière
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 4T2

ou par courrier électronique à l'adresse **administration@fqcq.qc.ca**. Transmettre

Après la date limite d'inscription,la demande d'aide financière ne sera pas admissible.